



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
15 mars 2022
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-seizième session
Points 35 a) et 67 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-dix-septième année

Prévention des conflits armés

**La situation dans les territoires ukrainiens temporairement
occupés**

**Lettre datée du 14 mars 2022, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Ministère ukrainien des affaires étrangères sur l'enlèvement du maire de Melitopol par les occupants russes (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 35 a) et 67 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Sergiy **Kyslytsya**



Annexe à la lettre datée du 14 mars 2022 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration du Ministère ukrainien des affaires étrangères sur l'enlèvement du maire de Melitopol par les occupants russes

L'agression armée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine s'accompagne de violations flagrantes des normes et principes du droit international, y compris le droit international humanitaire, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, ainsi que d'autres violations des droits humains perpétrées par l'armée russe.

Parmi ces violations flagrantes figure l'enlèvement, le 11 mars, du maire de Melitopol, Ivan Fedorov. Comble du cynisme, le maire est accusé de « terrorisme » par les troupes russes, qui lancent depuis deux semaines des missiles et des bombes sur des installations et infrastructures civiles en Ukraine, dont des hôpitaux pour enfants et des écoles.

L'enlèvement du maire de Melitopol est un crime de guerre en vertu des Conventions de Genève et du Protocole additionnel s'y rapportant qui interdisent la prise d'otages civils en temps de guerre.

Nous demandons à la communauté internationale de réagir immédiatement à l'enlèvement d'Ivan Fedorov et d'autres civils, et à accentuer la pression sur la Russie pour qu'elle mette un terme à la guerre barbare qu'elle mène contre le peuple ukrainien.

L'enlèvement du maire de Melitopol ainsi que des centaines d'autres faits de crime de guerre commis par les occupants russes sur le sol ukrainien sont soigneusement documentés par les forces de l'ordre. Les auteurs de ce crime ainsi que des autres crimes commis devront répondre de chacun de leurs actes.
